

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 mai 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2015**

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015**

**Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015**

**Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 mai 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 2 : Révision du Tarif droits de stationnement des taxis**

Vu l'arrêté municipal du 6 novembre 2008, réglant la circulation et le stationnement des taxis

Vu la délibération du conseil municipal de 5 novembre 2008 fixant les droits de stationnement pour les taxis à 80 € par an,

Considérant que ce tarif n'a pas augmenté depuis 2008,

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le tarif annuel de 100 € qui prendra effet à compter de la publication de la décision du Conseil.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015  
Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015  
Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 mai 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 3 : Contrat Horizon Villages On line JVS Mairistem**

Considérant que le contrat Horizon Villages arrive à échéance et que le contrat Horizon Villages On line est trop onéreux pour la trésorerie actuelle,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le contrat actuel Horizon Villages avec JVS.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015  
Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015  
Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 mai 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 4 : Exercice Du Droit de Prémption urbain DPU**

Exercice du DPU sur les biens sis à Mey, cadastrés :  
section A n° 643/136, 2 rue Emile Knoepfler, 6.18 ares et  
section A n° 644/136, 0.03 ares  
pour 187 000 €

appartenant à M et Mme ORLANDINI Arthur, 31 rue des Prés 57600 Folkling

Monsieur le Maire rappelle l'absence de projet sur ce bien.

Vu les articles L 211-1 et suivant du Code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur lesdits biens.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015  
Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015  
Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 2 mai 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 5 : Projet A31 bis**

Le conseil municipal de Mey constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

\_ A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.

\_ La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.

\_ La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Certaines options techniques du projet « A31 bis » sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà

dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

\_ Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

\_ Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

\_ Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015**

**Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015**

**Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 2 mai 2015  
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,  
François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

**POINT N° 6 : Compromis de vente de la maison 2 place de l'église parcelle section A n°  
356**

Vu les précédentes délibérations du Conseil municipal des 9 juillet, 27 août et 24 septembre 2014,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser que la vente de la maison et de la parcelle sise à MEY, section A n° 356 demeurant la propriété de l'EPFL moyennant le prix de 205.000,00 € (à parfaire en fonction des frais financiers qui seraient exigés par l'EPFL, porteur de l'opération) se fasse directement entre l'acquéreur, proposé par la mairie, et l'EPFL.

**1 contre Josyane RODRIGUES**

**Adopté à la majorité**

**Publié le 9 mai 2015**

**Transmis en Préfecture le 9 mai 2015  
Pour extrait certifié conforme le 9 mai 2015  
Fait à Mey, le 9 mai 2015**

**Le Maire, Patrice BOURCET**

La séance est levée à 20h40. Les membres présents ont signé.